

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY

**RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN-IMPACT
(CEA-IMPACT)**

Exercice clos le 31 décembre 2023

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

(EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023)

Version définitive

Avril 2024



Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils



2K2 CONSULTING SARL

SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION	3
A. OPINION	3
B. FONDEMENT DE L'OPINION.....	3
C. AUTRES DILIGENCES DES TERMES DE REFERENCES	4
D. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA IMPACT	4
E. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS	4
F. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE.....	5
1. Suivi des recommandations de la mission d'audit de l'exercice précédent	5
1.1 Absence de fiche d'imputation préalable à la comptabilisation des opérations	5
1.2. Organes de gouvernance du Projet	6
1.3. Pilotage des activités du projet	7
1.4. Gestion du carburant	7
1.5. Gestion des opérations de trésorerie	8
1.6. Lettre d'intention des opérateurs	9
2. Nouvelles recommandations issues de la mission d'audit de l'exercice 2023	10
2.1 Gestion des immobilisations	10
2.2 Gestion du personnel	11
ANNEXES.....	12

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN IMPACT (CEA IMPACT)

À l'attention du
Professeur Daouda KONE
Coordonnateur du Projet ACE-IMPACT
Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)
Abidjan, Côte d'Ivoire

Monsieur le Coordonnateur,

INTRODUCTION

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'exercice 2023 (s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023) du Projet CEA-IMPACT, financé par la convention de **Crédit AFD N°CCI 167901 T**. Ces états financiers comprennent le tableau Ressources- Emplois et les notes explicatives.

A. OPINION

A notre avis, les états financiers du Projet CEA-IMPACT ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Projet ainsi que les Ressources et Emplois pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 conformément aux règles et méthodes comptables décrites par le manuel des procédures comptables du Projet, aux directives de l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi qu'aux dispositions de l'Accord de Crédit applicable.

B. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ISA telles que définies par l'IFAC. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet, conformément au Code d'éthique et de déontologie de la profession et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. AUTRES DILIGENCES DES TERMES DE REFERENCES

Conformément aux autres diligences contenues dans les Termes de Référence de la mission, nous avons abouti aux conclusions ci-après :

- les Etats de Dépenses contenus dans les Rapports semestriels transmis à l'Agence Française de Développement (AFD) et utilisés comme base de demande de fonds suite à l'atteinte des indicateurs liés aux décaissements ont été préparés conformément à la convention de crédit applicable. Les dépenses effectuées sur le Compte désigné du Projet d'un montant total de **FCFA 730 480 940** sur lesquelles nos travaux ont porté, sont éligibles, s'inscrivent entièrement dans les objectifs du Projet et sont appuyées de pièces justificatives probantes ;
- le Compte Désigné ouvert à la Banque du Trésor n'a pas financé de dépenses inéligibles et son état de justification est suffisamment fiable pour justifier son solde au 31 décembre 2023;
- les marchés sélectionnés pour notre revue ont été passés conformément aux dispositions de la convention de crédit et aux procédures de passation de marché applicables à l'Agence Française de Développement et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables.

D. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA IMPACT

Les comptes annuels du CEA IMPACT ont été établis et arrêtés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

L'UCP est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes du CEA IMPACT conformément aux règles et méthodes comptables applicables aux Projets de développement et aux dispositions de l'Agence Française de Développement ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Projet.

E. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport de l'Auditeur. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

F. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE

Nous avons procédé à l'évaluation des mesures de contrôle interne qui ont été appliquées aux opérations administratives, comptables et financières de la période sous revue.

Notre examen a consisté en la mise en œuvre des diligences que nous avons jugées nécessaires pour la validation des comptes du Projet. Par conséquent, les résultats de nos travaux ne peuvent prétendre faire apparaître les faiblesses de toute l'organisation administrative, comptable et financière qui pourraient être mises en évidence dans le cadre d'un examen spécifique.

Les recommandations, objet du présent paragraphe, visent à aider les responsables ainsi que les différents intervenants du Projet à améliorer la fiabilité des registres comptables, pour la préparation des rapports financiers intermédiaires.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les responsables de l'Unité de Coordination du CEA IMPACT pour l'assistance qui nous a été apportée dans le cadre de notre intervention.

1. Suivi des recommandations de la mission d'audit de l'exercice précédent

1.1 Absence de fiche d'imputation préalable à la comptabilisation des opérations

a- Rappel du constat

Les fiches d'imputation comptable ne sont pas établies préalablement à la comptabilisation des opérations du projet.

b- Risque identifié

L'absence de fiches d'imputation expose le projet à des erreurs de comptabilisation et plus tard peut rendre complexes les analyses de comptes

c- Rappel de la recommandation

L'Unité de Gestion du Projet devra veiller à l'établissement des fiches d'imputation avant la comptabilisation des opérations. Ces fiches doivent faire l'objet d'une validation à un second niveau.

d- Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

e- Statut

Reconduite

f- Commentaires du projet

Recommandation prise en compte

1.2. Organes de gouvernance du Projet

a- Rappel du constat

La mission d'audit note l'absence de tenue des réunions du Comité de Pilotage sur la période sous revue.

b- Risque identifié

La non tenue des réunions du Comité de Pilotage peut entraîner des retards dans la mise en œuvre des activités et donc compromettre l'atteinte des objectifs du projet.

c- Rappel de la recommandation

Le Comité de Pilotage est un organe essentiel dans l'orientation et le suivi des activités du Projet ; la tenue régulière de ses réunions est donc impérative pour l'atteinte des objectifs du projet.

d- Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation a été mise en œuvre. Un comité de pilotage s'est réuni en juin 2023.

e- Statut

Non reconduite

1.3. Pilotage des activités du projet

a- Rappel du constat

Le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'exercice 2022 a reçu l'ANO de l'AFD le 03 mai 2022 soit plus de quatre mois après le début de l'exercice.

b- Risque identifié

Retards dans la mise en œuvre des activités du projet.

c- Rappel de la recommandation

Le budget étant un acte d'autorisation des dépenses, il est souhaitable qu'il soit approuvé avant la clôture de l'exercice précédent celui pour lequel il a été élaboré.

d- Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. En effet, le PTBA de l'exercice 2023 a obtenu l'ANO de l'AFD le 27 février 2023 soit 02 mois après le début de l'exercice

e- Statut

Reconduite

f- Commentaires du projet

Cette recommandation sera transmise à l'AFD

1.4. Gestion du carburant

a- Rappel du constat

Sur un total de **FCFA 6.500.000 FCF** de carburant acquis au cours de l'exercice 2022, seulement **FCFA 1 580 000** ont pu être justifiés par des pièces probantes ; aussi, nous n'avons pas eu communication d'un stock résiduel de bons de valeur de carburant.

b- Risque identifié

L'absence d'une gestion formalisée expose le projet à des utilisations à des fins non autorisées du stock de carburant.

c- Rappel de la recommandation

Nous recommandons au projet de justifier le stock résiduel de carburant acquis au cours de la période sous revue et de mettre en place à l'avenir une gestion formalisée du carburant acquis sur les fonds du Bailleur.

d- Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation a été mise en œuvre.

e- Statut

Non reconduite

1.5. Gestion des opérations de trésorerie

a- Rappel du constat

Le projet émet souvent un chèque en règlement de plusieurs dépenses sans toutefois préciser les opérations concernées.

b- Risque identifié

Cette situation pourrait engendrer des paiements en double ou des paiements fictifs.

c- Rappel de la recommandation

Nous recommandons au projet, en relation avec l'Agence comptable, de fournir le détail des dépenses relatives à tout paiement effectué par chèque.

d- Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation a été mise en œuvre.

e- Statut

Non reconduite

1.6. Lettre d'intention des opérateurs

a- Rappel du constat

Pour le marché relatif à « l'Acquisition d'équipements pour les partenaires du projet CEA-CCBAD » pour une valeur de FCFA 18 057 500 et passé par procédure simplifiée, la mission d'audit note le défaut de production des lettres d'intention des opérateurs.

b- Risque identifié

Cette faiblesse pourrait engendrer une remise en cause de la transparence de la procédure.

c- Rappel de la recommandation

Nous recommandons au projet le strict respect des dispositions de l'arrêté 112 en matière de passation des marchés dans le cadre des procédures simplifiées.

d- Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation a été mise en œuvre.

e- Statut

Non reconduite

2. Nouvelles recommandations issues de la mission d'audit de l'exercice 2023

2.1 Gestion des immobilisations

a) Constats

Au titre de la gestion des immobilisations, la mission d'audit a noté les faiblesses suivantes :

- Le Projet ACE IMPACT a fait l'acquisition en 2023 de matériels destinés au fonctionnement du laboratoire pour une valeur globale de 217 millions de FCFA. Le suivi des biens d'équipement acquis n'est pas satisfaisant car on note une absence d'un fichier récapitulatif du matériel de laboratoire en service et du matériel en réserve.
- Absence d'un inventaire physique des immobilisations à la clôture de l'exercice sous revu;
- La plupart des immobilisations y compris le matériel acquis en 2023 ne comporte pas de référence d'identification individuelle.

b) Risques

- Utilisation inappropriée
- Impossibilité d'établir un lien en l'existant physique et la comptabilité

c) Recommandation

Il est impératif au projet d'avoir une gestion formalisée de tous ces équipements y compris le matériel de laboratoire ; aussi un inventaire physique de tous les biens acquis doit être effectué. Enfin, le projet doit finaliser le processus d'étiquetage de ces immobilisations.

d) Commentaires

Recommandation prise en compte

2.2 Gestion du personnel

a- Constat

La mission d'audit note le défaut d'évaluation du personnel sur l'exercice 2023 conformément aux dispositions réglementaires contenues dans leurs contrats de consultance.

b- Risques

- Non-respect des dispositions contractuelles ;
- Maintien d'un consultant non efficace à l'atteinte des objectifs du projet

c- Recommandation

Nous recommandons à la coordination de procéder à l'évaluation du personnel sur l'exercice 2023 dans les meilleurs délais.

d- Commentaires

Recommandation prise en compte

Fait à Abidjan, le 22 Avril 2024

POUR LE



CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
E-mail: infosproce2c@gmail

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C

ANNEXES

**RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN-IMPACT
(CEA-IMPACT)**

Période close le 31 décembre 2023

=====

SOMMAIRE DES ANNEXES

- 1. Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**
- 2. Tableau des emplois et ressources**
- 3. Notes explicatives**
- 4. Lettres d'affirmation**

1. Responsabilités de l’Auditeur relatives à l’audit des comptes annuels

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit financier et comptable.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux directives applicables aux financements de l'Agence Française de Développement (AFD) et à l'accord de financement.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des comptes annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie ainsi que les règles d'indépendance qui encadrent la profession ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des comptes annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les comptes annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les comptes annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également à la Coordination une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Coordination, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, à l'AFD ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les comptes annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des déclarations écrites de l'Unité de Coordination confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des comptes annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux comptes annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

* *
*

2. Tableau des emplois et ressources

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES AU 31/12/2023
(Montants exprimés en FCFA)

EMPLOIS	Variation	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES	Variation	31/12/2023	31/12/2022
Dépenses d'investissements	217 049 220	328 881 341	111 832 121	FINANCEMENT	763 103 927	2 059 569 338	1 296 465 411
1. Immobilisation Incorporelle	-	20 990 391	20 990 391	1. AFD, crédit avances en compte Désigné	763 103 927	2 059 569 338	1 296 465 411
2. Bâtiments, agencement, installations	-	-	-	2. AFD, Remboursement de l'Avance en compte Désigné	-	-	-
3. Matériels	217 049 220	307 890 950	90 841 730	3. IDA, Revenus Générés	-	-	-
4. Avance sur Immobilisation	-	-	-	4. Contrepartie ETAT	-	-	-
5. Immobilisations Financières	-	-	-				
Dépenses de fonctionnement	489 049 022	1 425 790 937	936 741 915				
1. Achat	10 408 000	33 367 370	22 959 370				
2. Transport	2 380 000	17 587 680	15 207 680				
3. Services extérieurs A	233 004 114	678 430 885	445 426 771				
4. Autres Services extérieurs	74 497 045	196 111 322	121 614 277				
5. Impôts et taxes	6 751 410	16 781 286	10 029 876	<i>Total financement</i>	763 103 927	2 059 569 338	1 296 465 411
6. Autres charge	-	-	-				
7. Charges de personnel	162 008 453	483 512 395	321 503 942	DETTES À COURT TERME	21 430 902	90 936 323	69 505 421
8. Charges Financières	-	-	-	0 1. Fournisseurs et Comptes Rattachés	-	-	-
Total dépenses	706 098 242	1 754 672 278	1 048 574 036	2. Personnel	-	5 350 000,00	5 350 000
				3. Organismes Sociaux	5 841 107,58	22 694 614,81	16 853 507
VALEURS REALISABLES	45 813 600	45 813 600	-	4. Etat Collectivité Publique	15 589 794,48	62 891 708,52	47 301 914
1. Fournisseurs et Comptes Rattachés	-	-	-	5. Créiteurs divers	-	-	-
2. Personnel	-	-	-	6. Créances et Dettes HAO	-	-	-
3. Organismes Sociaux	-	-	-				
4. Etat Collectivité Publique	-	-	-				
5. Débiteurs divers	45 813 600,00	45 813 600,00	-	<i>Total dettes à court terme</i>	21 430 902	90 936 323	69 505 421
6. Créances et Dettes HAO	-	-	-				
Total débiteurs divers	45 813 600	45 813 600	-				
Trésorerie	32 622 987	350 019 783	317 396 796				
1. Sous Compte Projet CEA CCBAD	32 622 987	350 019 783	317 396 796				
2. Compte Tresor	-	-	-				
3. Vente de DAO Génération de Revenus	-	-	-				
4. Revenus d'Inscription et autres	-	-	-				
Total trésorerie	32 622 987	350 019 783	317 396 796				
Total Emplois	784 534 829	2 150 505 661	1 365 970 832	Total Ressources	784 534 829	2 150 505 661	1 365 970 832



23/02/2024

Le Comptable

Comptable
du Projet
CEA-CCBAD

M BAMBAM HAMED

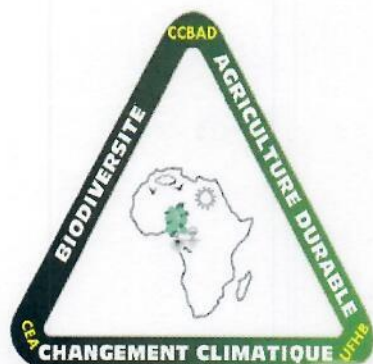


Le Coordonnateur

Coordonnateur National
du Projet
CEA-CCBAD

Pr KONE DAOUA

3. Notes explicatives



**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE**

**NOTES SUR LE TABLEAU DES EMPLOIS ET
RESSOURCES**

31 DECEMBRE 2023



SOMMAIRE

- I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET
- II. REGLES APPLIQUEES POUR L'ELABORATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES (TER)
- III. NOTES EXPLICATIVES AU TER



I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

I.1 Contexte du projet

L'Université Félix Houphouët Boigny s'appuyant sur l'Ecole Doctorale WASCAL (West African Service Science Center on Climate Change and Adapted Land Used) a intégré en 2015, sur une base concurrentielle le projet CEA initié par la banque mondiale depuis 2013.

En effet, le gouvernement ivoirien soucieux de l'influence grandissante du changement climatique puis de son impact sur l'agriculture a proposé et obtenu à travers l'une de ses institutions d'enseignement supérieur, le label de Centre d'Excellence sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CCBAD).

La Banque Mondiale en investissant ainsi dans les Institutions d'enseignement supérieur voudrait à travers la formation et la recherche soutenir durablement le développement technologique des pays par l'accroissement des ressources humaines qualifiées.

Ainsi l'accord de financement qui engage la Côte d'Ivoire a été co-signé le 21 octobre 2015 par le Représentant de la Banque Mondiale et la Ministre Déléguée auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

Notons que le Côte d'Ivoire a bénéficié de trois centres d'excellence pour un financement global de 13 400 000 Euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet changement climatique projet, l'Etat de Côte d'Ivoire cède à l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), Université participante, le financement d'un montant de 4 500 000 Euros alloué par l'AFD, à travers la signature d'un contrat de performance avec celle-ci.

I.2 But du projet

Le projet vise à soutenir les bénéficiaires afin de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités participantes dans les zones qui répondent aux défis régionaux.

I.3 Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du « Projet de Centres d'Excellence Africains » est de soutenir la Côte d'Ivoire dans le but de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités africaines participantes dans des domaines devant permettre de relever des défis régionaux et de renforcer les capacités de ces universités à offrir une formation de qualité et une recherche appliquée.

I.4 Groupes cibles

- Les étudiants master et PHD
- Les producteurs
- Les enseignants chercheurs.

I.5 Zones d'intervention du projet

Niveau national et régional.

I.6 Bailleur de fonds et montant du crédit AFD

Le Projet Centre d'Excellence Africain sur le Changement climatique, la biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) est financé par l'Association Internationale de Développement (AFD) du Groupe de la Banque Mondiale. Le Don de l'AFD est de 4 500 000 EUROS.





I.7 Durée du projet

Le projet a été mis en vigueur le 10 octobre 2020 pour une durée d'environ 4 (s) ans. Il devra s'achever le 31 décembre 2024.

I.8 Les composantes du projet

Le projet Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) s'articule autour des quatre principaux indicateurs de performance suivants :

Indicateur 1 : Spécialisation régionale approuvée et degré de préparation institutionnelle.

Cet indicateur sera atteint à travers des actions visant à préparer un cadre institutionnel satisfaisant pour la mise en œuvre du projet (Mise en place d'un Comité de pilotage opérationnel ; Approbation d'une résolution de promotion de la spécialisation régionale parmi les universités participantes ; Création d'un compte bancaire destiné au CEA/CCBAD pour recevoir les fonds de dotation ; Signature d'accords de partenariat ; Accroissement de l'autonomie financière du CEA-CCBAD) et aussi à travers la satisfaction des conditions de mise en vigueur du projet.

Indicateur 2 : Excellence dans l'Enseignement, la Recherche et l'Impact sur le Développement.

Cet indicateur sera atteint à travers la mise en œuvre d'activités visant à renforcer les capacités en matière d'enseignement et de recherche appliquée.

Indicateur 3 : Gestion financière

Cet indicateur sera réalisé à travers la transmission de demande de retrait de fonds en temps opportun, appuyée par une information financière adéquate sur l'utilisation des fonds, la mise en place d'une entité d'audit interne opérationnelle, la transparence à travers la mise sur le site web des données sur gestion financière (accès web aux rapports de vérification, rapports financiers intérimaires, budget et programme de travail annuel) et enfin le fonctionnement du comité de vérification avec la participation des conseils universitaires.

Indicateur 4 : Passation des Marchés

Cet indicateur sera atteint à travers la réalisation de l'audit de la passation des marchés dans le délai et aussi le progrès satisfaisant et opportun de la passation des marchés.

La mise en œuvre du projet est assurée par une unité de coordination, dirigée par un coordonnateur et aidé dans sa tâche par un coordonnateur adjoint. La structure organisationnelle mise en place répond aux besoins du projet afin de lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans les conditions optimales d'efficacité.

I.9 Dispositions d'exécution

La mise en œuvre du projet est assurée par une unité de coordination, dirigée par un coordonnateur et aidé dans sa tâche par un coordonnateur adjoint. La structure organisationnelle mise en place répond aux besoins du projet afin de lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans les conditions optimales d'efficacité.

Un Comité de Pilotage Stratégique (CPS) a été créé et chargé de donner au projet ses grandes orientations et priorités, de superviser sa mise en œuvre et d'approuver ses plans de travail annuel budgétisés.

Un comité d'audit ainsi qu'un comité scientifique ont été créés en d'améliorer la gouvernance du projet.

II. REGLES APPLIQUEES POUR L'ELABORATION DU TER

Le projet est soumis à une obligation de présentation d'états financiers annuels qui comprennent (entre autres), un tableau des emplois et ressources (TER) ainsi que des notes décrivant les principes comptables utilisés et les principales rubriques qui le composent.

II.1 Principes comptables

Le projet CEA-CCBAD est un projet à caractère public, à but non lucratif, n'ayant ni objectif marchand, ni vocation à dégager un résultat. Toutefois, il lui est permis de générer des revenus en menant des activités dans son domaine de prédilection dont une partie devrait servir à appuyer la mise en œuvre des activités du centre.

Les états financiers du projet sont établis et présentés conformément aux normes comptables établies par le Système Comptable OHADA, adaptées aux spécificités du projet. En effet, certaines règles de présentation spécifiques au projet, prévues dans le manuel des procédures administratives comptables et financières ont été appliquées pour une meilleure lisibilité des états financiers.

Ces états financiers sont exprimés en francs CFA.

Les achats de fournitures, d'équipements et de services sont enregistrés toutes taxes comprises (TTC) de même que le règlement des factures concernées.

Les principales méthodes comptables appliquées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

II.2 Mode de comptabilisation

Les opérations sont comptabilisées dès lors que l'engagement contractuel du Projet ou des tiers est établi. Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans les projets.

II.3 Mobilisation des fonds

Les fonds du crédit sont mobilisés essentiellement auprès de l'AFD par l'atteinte puis la vérification des jalons des indicateurs.

II.4 Avance de fonds

Le dépôt initial de fonds effectué par l'AFD est porté au passif en contrepartie de la trésorerie. Il s'agit d'une avance non-renouvelable qui a transité par un compte désigné ouvert dans les livres de la BCEAO avant d'être déposé sur un compte dans une banque commerciale.

Dans le but de faciliter le démarrage effectif du projet, une avance de 15% du DLI 2.8 lui a été octroyée. Cette avance sera remboursée progressivement à hauteur de 20% des DRF soumises et ce à compter de la seconde.

II.4 Demande de Remboursement de fonds

Un autre compte ouvert dans une banque commerciale reçoit directement les fonds mobilisés à la suite de l'atteinte des DLIs. Les fonds sont mobilisés par la soumission des résultats atteints, vérifiés et jugés acceptables par l'Association des Universités Africaines (AUA).

II.5 Immobilisations

Les immobilisations acquises dans le cadre du CEA-CCBAD figurent au Tableau des Emplois et Ressources (TER) pour leurs coûts historiques d'acquisition et ne sont pas amortissables.

III. NOTES EXPLICATIVES DU TER

1. LES RESSOURCES

1.1 Financement

Le financement dont a bénéficié le CEA-CCBAD, depuis le début du projet, s'élève à **2 059 569 338 FCFA**.

1.1.1. AFD, avances en compte spécial

Ce poste enregistre l'avance initiale (**98 088 530 FCFA**) octroyée par l'AFD au projet. Cette avance représente 15% du montant total du DLI 2.8.

1.1.2. AFD, Remboursement Indicateur

Ce poste enregistre les fonds relatifs à l'atteinte des indicateurs ; soit un montant de 934 564 euros (613 034 085 FCFA).

1.1.4 ETAT, subvention reçue (contrepartie Etat)

Une subvention de 25 620 000 a été perçue par l'Etat de Côte d'Ivoire en 2023.

1.2 Dettes à court termes

1.2.1 Fournisseurs immobilisations et services

Il s'agit des dettes du projet envers les divers fournisseurs, consultants et prestataires.

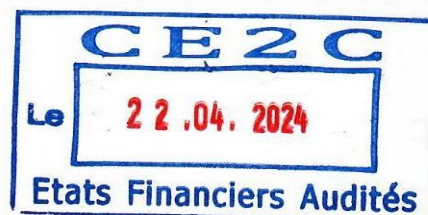
Elles s'élèvent à **0 FCFA** au 31 décembre 2023, le CEA ne doit aucun fournisseur à cette date.

1.2.2 Personnel, missions et formation

Cette rubrique enregistre un montant de **5 350 000 FCFA** au 31 décembre 2023 qui ont été totalement réglées au cours de l'exercice 2023.

1.2.3 Organismes sociaux

Il s'agit des engagements du projet auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) au 31 décembre 2023, **22 694 614,81 FCFA**.



1.2.4 Etat, impôts et taxes

Le montant de cette rubrique s'élève à **62 891 708,52 FCFA**. L'évaluation de cette rubrique a été considérée comme une subvention apportée par l'Etat au projet et à ce titre, le dit montant n'a pas fait l'objet de décaissement.

2. LES EMPLOIS

2.1 Dépenses d'investissements

Les investissements en équipements et bâtiments s'élèvent **217 049 220 FCFA** et s'analysent comme suit :

FOURNISSEURS	MONTANT	OBSERVATIONS
OCSI-CI SARL	205 992 720	Prise en charge des équipements et installation du laboratoire d'extraction et d'analyse du projet CEA-CCBAD
BARA BUSINESS SERVICE	1 170 000	Prise en charge des frais d'achat et d'installation de 03 climatiseurs au bâtiment CEA-CCBAD
AMOVA FIRST ENTREPRISE	9 886 500	Acquisition et pose de paillasses pour les laboratoires du CEA-CCBAD
TOTAL	217 049 220	

2.2 Dépenses d'exploitation

2.2.1 Achats

La rubrique achat comprend essentiellement les acquisitions de biens liés au fonctionnement qui s'élèvent à **10 408 000 FCFA**

2.2.2 Transport

La rubrique transport comprend essentiellement les frais de transport des missions :

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Frais de transport	2 380 000
Total	2 380 000

2.2.3 Divers frais de fonctionnement

Ce poste comprend les frais d'assurance du personnel, les frais d'hébergement des étudiants du CEA, les frais d'atelier et de séminaires, les allocations de recherche des étudiants et les frais de missions, depuis le début du projet.

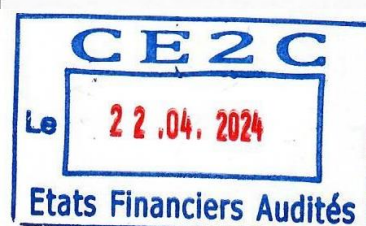
LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Location et charges locatives	49 200 000
Entretien réparation maintenance	7 090 000
Assurances	9 386 079
Frais missions enseignants Chercheurs	70 442 004
Frais séminaires, conférences et formation	78 963 567
Frais de télécommunication	17 922 464
TOTAL	233 004 114



2.2.4 Autres dépenses

Il s'agit essentiellement des allocations payées aux étudiants, des frais bancaires, du paiement des professeurs, les frais de formation et les allocations de subsistance des étudiants, depuis le début du projet

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Frais bancaires	960 699
Rémunération des cabinets et consultants	18 976 400
Frais de formation du personnel enseignant	26 473 646
Frais de formation du personnel du projet	4 623 800
Bourses étudiants	52 466 100
Personnel Occasionnel	8 400 000
Autres charges externes	8 410 000
TOTAL	120 310 645



2.2.5 Charges liées au personnel

Cette rubrique renferme les charges suivantes :

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Salaires et indemnités de transport	99 979 492
Charges sociales	62 028 961
TOTAL	162 008 453

2.2.6 Impôts et taxes

Il s'agit ici des impôts et taxes liés au calcul des salaires du personnel. Ces charges ont été constatées mais elles ne feront pas l'objet des règlements ; en effet, les ressources équivalentes seront considérées comme une subvention indirecte perçue auprès de l'Etat.

Ils s'élèvent à **6 751 410 FCFA**.

2.3 Disponibilités

Un compte (désigné) a été ouvert par l'Etat de Côte d'Ivoire à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il a été alimenté par l'avance initiale globale allouée aux trois centres. Il a donc servi de compte de liaison, pour transférer les premiers fonds reçus de l'AFD au compte projet.

2.3.1 AFD, Sous compte Projet CEA CCBAD IMPACT

Le sous compte projet CEA CCBAD IMPACT, ouvert a été alimenté à partir du compte commun au projet CEA et a reçu en avance initiale **98 088 530 FCFA** en février 2021. Ces fonds ont été mis à disposition afin de faciliter le démarrage effectif des activités du projet.

Le projet a reçu a nouveau des fonds en Janvier 2023 d'un montant de **165 256 442 FCFA** et **587 414 085 FCFA** en Octobre 2024.

Le CEA a également reçu en Décembre 2023, la somme de **25 620 000 FCFA** qui correspondent à la contrepartie Etat de Côte d'Ivoire.

Au 31 décembre 2023, le solde du compte projet – Sous compte CEA CCBAD s'élève à **350 019 783 FCFA**.

Le Coordonnateur du Projet



4. Lettre d'affirmation

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



01 BP V 34 Abidjan 01



Centre d'Excellence Africain sur le Changement
Climatique la Biodiversité et l'Agriculture Durable
(CEA-CCBAD)

Abidjan, le 17 Avril 2024

A

Monsieur le Représentant du
Groupement CE2C/2K2
CONSULTING

Objet : Lettre d'affirmation, audit financier et comptable du Projet **Centre d'Excellence Africain IMPACT (CEA-IMPACT) Convention de financement AFD N°CCI 1679 01 T**

Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente que sauf erreur de notre part, les états financiers du Projet **Centre d'Excellence Africain-IMPACT (CEA-IMPACT) Convention de financement AFD N°CCI 1679 01 T** pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 couvrent et résument toutes les opérations effectuées par le Projet.

En tant que responsable de l'établissement des états financiers, et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne pour prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, que les renseignements fournis sont exhaustifs, exacts et sincères dans leurs aspects matériels.

Tous les documents, informations comptables et financières afférents auxdits états financiers ont été mis à votre disposition et à notre connaissance (sauf erreur de notre part) il n'y a pas eu de non-respect matériel ou violation des termes de l'Accord de Financement et les lois en vigueur en République de Côte d'Ivoire qui méritent d'être signalés.

Veillez agréer Monsieur, l'expression de notre franche collaboration.

Le Coordonnateur du CEA-IMPACT
Coordonnateur National
du Projet
CEA-CCBAD

Prof KONE DAOUA